

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2015

REUNION PUBLIQUE DU 26 MARS 2015

Présidence de M. Claude KLENKENBERG, Président.

Mme Myriam ABAD-PERICK et M. Jean-Claude JADOT siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale et M. le Gouverneur assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15h40'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 26 mars 2015 ouverte.

Je passe la parole aux Chefs de groupe pour les excusés :

M. LE PRESIDENT. - M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA. – Nous sommes au complet.

M. LE PRESIDENT. – M. HODY ?

M. HODY. – Nous sommes au complet.

M. LE PRESIDENT. - Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES. - M. VALKENERS.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur CULOT ?

M. CULOT.- Mme FRESON.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Nous sommes tous là.

M. LE PRESIDENT.-Merci.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour complémentaire****III.- Communication de Monsieur le Président.**

Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour.

Pour clôturer nos travaux, je vous informe que le verre de l'amitié vous sera servi dans la Salle des Pas Perdus.

IV.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 25mars 2015.

Je donne la parole à Mme la Première Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 25 mars 2015.

(Mme ABAD-PERCIK, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 25 mars 2015).

M. LE PRESIDENT.- Merci Mme la Première Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

VI.- Points en urgence : trois Motions

M. LE PRESIDENT. - Avant d'aborder les points de notre ordre du jour, je vous informe que j'ai été saisi d'une demande d'inscription de trois points en urgence.

Conformément à notre R.O.I., les Chefs de groupe ont été consultés et ont reconnu la notion d'urgence.

Il s'agit de trois propositions de motion, dont les textes ont été déposés sur vos bancs :

- Document 14-15/204 : Motion de soutien aux sites militaires sur le territoire de la Province de Liège.
- Document 14-15/205 : Motion relative à la réalisation d'une ligne de tram à Liège.
- Document 14-15/2016 : Motion relative au maintien de la liaison wallonne entre Liège et Paris.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. HODY.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2015

M. Marc HODY, Chef de groupe (à la tribune). – M. le Président, Madame et Messieurs les Députés, Chers Collègues.

En démocratie, il faut avoir de grands accords ou de petits accords en fonction des sujets traités. Je tiens d'ores et déjà à souligner l'ambiance sérieuse, parfois un peu tendue en Bureau afin de négocier et de s'accorder sur ces trois motions. Je tiens véritablement à dire publiquement que ce ne fut probablement pas facile pour les uns et pour les autres. Je ne vais pas nommer les uns et les autres, ce serait ridicule, chacun se reconnaîtra mais je trouver qu'arriver à de tels accords est un gage de qualité, un gage de sérieux quant à nos travaux.

Je souhaiterais dire que le groupe ECOLO votera les trois motions et nous souhaitons dire un petit mot concernant celle relative au soutien aux sites militaires sur le territoire de la province de Liège.

Autant nous partageons évidemment et c'est pour cela que nous voterons positivement un soutien à une possible désinstallation d'un certain nombre de site, autant nous aurions peut-être souhaité que un petit mot soit dit sur les choix budgétaire parce qu'on ne peut pas imaginer qu'on ne puisse pas faire de lien entre cette possible décision et les choix budgétaire qui sont faits par un Gouvernement, singulièrement par rapport à 2018, par rapport à 2023. Je sais qu'on dit beaucoup de choses à propos du remplacement des futurs avions. Je ne vais pas épiloguer, je crois qu'il y a beaucoup de choses qui sont dites et qui devront être vérifiées mais en tout cas, les montants sont vérifiables quant à eux, on ne peut pas nous dire, vous allez dépenser entre 4 et 6 milliards d'euros plus l'entretiens de ces futurs avions et nous dire en même temps, nous ne préparons pas ces dépenses là. Et nous aurions peut-être souhaité un mot particulier quant à ce lien qui, à nos yeux, existe entre une possible réduction de nos forces armées, le fait que celles-ci se désinstallent au-delà du débat communautaire de Wallonie et singulièrement en province de Liège et les choix budgétaires futurs. Je pense que le Gouvernement fédéral et ce sont ses choix, prépare un certain nombre de dépenses futurs et ces choix là ne sont pas assez discuté selon nous et nous attendons toujours le fameux plan stratégique qui doit être présenté par le Ministre de la Défense. J'en arrêterai là parce qu'il ne s'agit pas de notre niveau de pouvoir mais nous souhaitons en tout cas, dire ce mot là.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Merci M. le Conseiller. D'autres demandes d'intervention sur ces trois motions ? M. RASSAA.

M. Rafik RASSAA, Chef de Groupe (à la tribune). – Chers collègues, cela ne va pas être simple car le vote sera différent pour les trois motions. D'abord, je vais commencer par la plus simple. Nous allons soutenir évidemment la motion relative au maintien de la liaison Thalys, ça ne pose aucun problème pour nous et nous partageons l'inquiétude qui est formulée, si j'ai bien compris, par le groupe Ecolo qui a déposé cette motion quant à l'avenir de cette liaison Thalys.

Pour la motion sur les sites militaires sur le territoire de la province de Liège, comme j'ai pu l'expliquer hier en réunion de Bureau, nous avons quelques réticences par rapport au paragraphe sur l'intervention récente de l'armée pour la protection des installations à Liège. Je

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2015

ne vous cache pas que l'on trouve la présence armée dans les rues plutôt insécurisante que sécurisante et nous continuons à penser que ce n'est pas une bonne intervention que de sortir l'armée dans les rues.

Vu que ce paragraphe est maintenu, nous nous abstenons malheureusement pour cette motion là et si nous nous abstenons, c'est parce qu'aussi, nous partageons néanmoins les inquiétudes quant à l'emploi. Effectivement si la disparition des sites militaires en province de Liège venait à se confirmer, nous pensons effectivement qu'il y aurait un impact sur l'emploi en province de Liège.

Je partage aussi les remarques formulées par Ecolo à propos du remplacement des avions de chasse. Je suis content de voir que le paragraphe concernant les mesures éventuelles d'économie qu'on pourrait faire ailleurs, qu'il y avait un paragraphe à ce propos dans la motion d'origine, ce paragraphe a disparu.

Mais malheureusement, nous ne pourrions pas soutenir cette motion, comme j'ai expliqué, considérant le paragraphe sur les interventions récentes de l'armée en province de Liège.

Enfin, j'en viens à la motion relative au tram. Pour avoir vécu également le débat au Conseil communal de Liège, pour l'avoir suivi en tout les cas du public, je peux dire en tout les cas que cette décision d'Eurostat pose véritablement un problème de démocratie parce que si aujourd'hui Eurostat se permet de recaler le projet de tram liégeois, c'est aussi parce que le TSCG que les assemblées nationale et régionale ont voté, permet à ce gendarme européen de recaler le projet aujourd'hui, le tram liégeois.

Mais par contre, on s'inquiète de voir encore apparaître dans les demandes formulées par le Conseil provincial la demande d'exploration de toutes les pistes alternatives. Je m'explique : explorer toutes les pistes alternatives c'est aussi explorer la piste d'une plus grande privatisation du PPP déjà négocié entre la SRWT et son partenaire privé.

De ce fait, malheureusement nous ne pourrions pas soutenir cette motion et nous voterons contre. Nous aurions aimé voir plus explicitement mentionnée une demande d'exploration de pistes alternatives publiques et la mention « publiques » est vraiment importante pour nous parce que nous croyons que continuer à soutenir des projets de partenariats publics – privé, c'est malheureusement une option très coûteuse en termes économiques, je dois rappeler que c'est, si mes souvenirs sont bons, 27 à (?) 40 millions pour un montant total de travaux de 380 millions. Au total, cela fait plus d'un milliard d'euros qui seront payés pour des travaux initialement prévus de 380 millions. Donc le PPP est bien coûteux pour les autorités publiques et ensuite, il y a aussi une menace pour les Services publics et je ne pense pas que la phrase sur la réduction de l'offre des services publics suffise à atténuer la demande qui est formulée en fin de motion.

C'est la raison pour laquelle, donc je résume, nous allons nous joindre au Conseil pour voter la motion sur le Thalys, pour s'abstenir sur la motion sur les sites militaires et nous allons malheureusement rejeter la motion sur le tram. Je vous remercie.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2015

M. LE PRESIDENT. – Avant de céder la parole à d'autres membres du Conseil, je voudrais quand même rappeler qu'il y a eu une réunion des différents groupes politiques il y a exactement une demi-)heure et que j'avais cru comprendre qu'il y avait un consensus et que tu ne savais pas être là, c'est ton collègue qui t'a remplacé mais globalement ça n'a jamais été débattu de cette façon là en réunion des chefs de groupe et je regrette franchement que quand il y a une réunion des chefs de groupe que tous les arguments ne soient pas développés. J'essaie en tant que Président d'avoir un consensus de toutes les formations politiques représentées ici et je trouve un petit peu regrettable, non pas sur le fond, c'est votre façon de voir les choses mais venez le développer alors à la réunion qui est organisée de façon telle à ce que nous puissions débattre de cela entre nous mais bon... M. CULOT.

M. Fabian CULOT, Chef de Groupe (à la tribune). – Voilà. Merci M. le Président. Quelques mots simplement pour dire que tout le monde est bien conscient évidemment que le moment politique que nous vivons de manière générale en Belgique est un peu particulier, n'est pas facile et incite peut-être à une modification des mœurs ou des débats politiques au niveau local. La pluralité des majorité, la différence qu'il y a entre niveau wallon, niveau fédéral amènent au débat que nous pouvons connaître mais je pense aussi et surtout doit nous amener à être tous responsables quant à la manière de mener les débats au niveau local et peut-être en tirer le meilleur parti, c'est-à-dire débattre entre nous de sujets dont on n'aurait peut-être pas débattu de la même manière il y a encore quelques mois lorsque les majorités étaient différentes et en tout état de cause, essayer au niveau provincial de défendre un ensemble d'intérêts liégeois et de porter la défense de ces intérêts liégeois partout où nous pouvons les porter et partout où nous avons des relais.

Cela étant dit, nous avons aujourd'hui trois motions sur la table du Conseil provincial, je ne pense pas que ce soit une catastrophe de se prononcer sur un ensemble de dossiers qui concernent directement les dossiers liégeois. Faisons peut-être gré à l'actualité d'avoir fait en sorte et d'avoir pour conséquence de devoir nous prononcer simultanément sur trois motions et donc on peut s'en réjouir à priori, soyons toutefois prudent de ne pas multiplier cette initiative et ces votes de motion à chacun de nos Conseils. Je crois que si le vote des motions de ce jour a toute son importance, il faut évidemment garder à l'esprit que trop de motions tuent la motion et que si nous voulons garder évidemment l'espoir d'être entendu aux autres niveaux de pouvoir, il ne faudrait pas qu'à chaque conseil provincial, nous votions trois motions différentes, quatre ou cinq. Cela n'enlève rien au débat que nous avons ce jour mais cela doit évidemment nous amener à nous concentrer sur l'essentiel.

L'essentiel est sans doute contenu dans les trois motions au titre et au nom du groupe MR, on se serait bien contenté des deux premières, je l'avoue. Pourquoi, parce qu'elles nous paraissent directement être en lien avec l'intérêt provincial et la défense de l'intérêt des liégeois. La troisième motion donc celle sur la ligne Thalys nous apparaissait un peu plus extérieur à l'intérêt directement liégeois mais Mais Mais Mais, nous sommes dans une Assemblée, où comme le Président l'a indiqué, je l'en remercie d'ailleurs pour ses efforts, la recherche du consensus est vraiment quelque chose auquel nous tenons et grâce au débat que nous avons eu, aux modifications apportées au texte de la motion, je pense que tous les démocrates de cette assemblée peuvent se reconnaître dans chacune des trois motions votées y compris en ce

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2015

qui concerne le groupe MR, la troisième motion celle sur le Thalys et donc c'est un vote positif qui sera apporté à chacune des trois motions déposées, je tiens vraiment en mon nom et en celui du groupe MR, à remercier l'ensemble des Chefs de groupe des partis démocratiques ayant participé à cette discussion certes parfois vive mais en tout cas intéressantes et propice à la défense des intérêts liégeois, propice à la défense du débat démocratique au sein de notre Assemblée et propice, je l'espère, au fait que la voix du Conseil provincial soit entendue à travers le pays, de Namur à Bruxelles en passant par nos habitants de la province de Liège.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Merci M. le Conseiller. M. HODY ? M. DRION, pardon.

M. Dominique DRION, Chef de groupe (à la tribune). – Je vous remercie M. le Président. Mes chers Collègues. Brièvement. D'excellentes choses ont déjà été dites avant moi. Simplement dire que la passion s'impose parfois pour atteindre la raison. Et donc des choses se disent, se pensent parfois, sont parfois exagérées mais ne nous étendons pas. Ce qui est essentiel, et je remercie M. CULOT de rappeler qu'il ne faut pas trop de motions, mais nous n'allons pas regarder dans l'assiette du voisin pour voir d'où venaient les deux premières motions. La formule dès lors du courrier, parfois réfléchi et envoyé par les Chefs de groupe, peut être une formule alternative mais nous ne devons jamais être absent de dossiers qui touchent en profondeur notre province et quand je dis en profondeur, ce sont ses citoyens, ses familles, ses travailleurs, ses commerçants, ses entrepreneurs et donc merci à chacune et à chacun d'avoir fait l'effort de faire évoluer les textes, parce qu'ils sont vraiment dans le cadre de la compétence provinciale et nous n'allons pas faire la morale aux uns ou aux autres et dire aux uns et aux autres comment ils doivent gérer leur budget, ce qui est essentiel c'est le cadre provincial, c'est l'intérêt provincial, c'est avant tout l'intérêt de ses citoyens et de ses acteurs. Mon groupe n'a pas d'état d'âme, n'a pas de nuance sur les textes qui ont évolué, nous les voterons tous les trois positivement.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – M. HODY mais très brièvement alors, vous êtes déjà intervenu. Je ne peux pas vous empêcher de prendre la parole.

M. Marc HODY, Chef de groupe (à la tribune). – M. le Président. Chers Collègues, sans faire polémique, soyons dignes. Je sollicite une suspension de séance parce que la parole en politique est une chose importante quand on n'est pas d'accord il faut le dire et quand on est d'accord moyennement, il faut le dire, quand on a des réserves, il faut le dire donc, je sollicite M. le Président une courte suspension de séance. Je ne souhaite pas étaler nos travaux trop longtemps mais je souhaiterais que l'on puisse, en Bureau, faire l'une ou l'autre mise au point et voter en pleine connaissance de cause.

M. LE PRESIDENT. – Vous voulez une suspension de séance pour quoi ?

M. HODY, Chef de groupe (de son banc). – Je considère qu'il y a des choses qui ont été dites à la tribune qui ne reflètent pas la parole qui a été donnée en Bureau.

M. LE PRESIDENT. – M. le Chef de Groupe, j'ai mis les choses au point me semble-t-il ici

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2015

à la tribune. M. le Député provincial – Président ?

M. André GILLES, Député provincial – Président (de son banc). – M. le Président. Je ne sais pas M. le Président. La demande de M. HODY ne me semble pas compliquée. Je crois comprendre M. HODY. Il me semble qu'une réunion de Bureau ... Peut-être peut-on encore perdre 5 à 10 minutes mais pas plus pour voir ce qu'il en est....

M. PRESIDENT. – Bien. Mais alors ce sont les Chefs de groupe et pas les Chefs adjoints. Je propose que l'on recommence à 16h15 précises... avec moi évidemment, on va se voir dans la salle des gardes de manière à trouver une formule mais

(Suspension de séance).

M. LE PRESIDENT. – Voilà. Si vous le permettez nous allons redémarrer nos travaux. Donc, je ne clos pas la discussion générale. Quelqu'un souhaite t'il encore intervenir ? M. le Chef de groupe.

M. Rafik RASSAA, Chef de groupe (à la tribune). – Simplement, par correction vis-à-vis du travail qui a été fait en réunions de Chefs de groupe et auxquelles je n'ai pas pu participer, et même si la veille j'étais bien là et que j'ai pu formuler un certain nombre de remarques comme je l'ai expliqué tout à l'heure, et par respect aussi pour le travail qui a été fourni par les différents groupes pour mettre de l'eau dans leur vin et que pour le nôtre, il est resté bien rouge et qu'on n'a pas encore mis un peu d'eau dedans.

On n'a pas eu l'occasion en tout les cas, de le diluer comme on aurait voulu, on va changer le vote de notre groupe et on va s'abstenir sur l'ensemble des motions, ça ne change rien à la position de fond que j'ai exprimée tout à l'heure mais c'est plus pour respecter le travail qui a été fait par les autres groupes et pour démontrer aussi que notre groupe est capable de consensus comme on a pu le démontrer à d'autres occasion et nous aurons aussi l'occasion de le démontrer encore une fois si le travail en Bureau est mené convenablement aussi de notre part, je prends ma part de responsabilité et voilà.

Ce sera le vote définitif du PTB+ nous allons nous abstenir sur les trois motions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Si plus personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

En ce concerne le document 14-15/204 : Motion de Motion de soutien aux sites militaires sur le territoire de la Province de Liège.

Qui est POUR l'adoption de cette motion? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

Qui est CONTRE ?

Qui S'ABSTIENT ? Le groupe PTB+.

Le Conseil adopte ladite motion.

En ce qui concerne le document 14-15/205 : Motion relative à la réalisation d'une ligne de tram à Liège.

Qui est POUR l'adoption de cette motion? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

Qui est CONTRE ?

Qui S'ABSTIENT ? Le groupe PTB+.

Le Conseil adopte ladite motion.

En ce qui concerne le document 14-15/2016 : Motion relative au maintien de la liaison wallonne entre Liège et Paris.

Qui est POUR l'adoption de cette motion? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

Qui est CONTRE ?

Qui S'ABSTIENT ? Le groupe PTB+.

Le Conseil adopte ladite motion.

VII.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 14-15/203 : Nouvelle composition des Commissions du Conseil provincial.

M. LE PRESIDENT. – Point 2 de l'ordre du jour. Ce mercredi 25 mars, notre Assemblée a adopté un nouveau Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil provincial. Ce nouveau règlement intègre notamment la limitation du nombre de Commissions et la limitation de leur composition, comme le prévoit le Décret du 16 mai 2013 modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie et de la Décentralisation en matière de gouvernance.

Les membres de chaque Commission ayant été désignés ce mercredi 25 mars lors de la réunion du Bureau, vous trouverez sur vos bancs la nouvelle grille des Commissions.

Je vous invite à prendre connaissance de ce document qui sera d'application dès le mois d'avril prochain.

Document 14-15/188 : Budget provincial 2015 – 2^{ème} série de modifications.

Document 14-15/189 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2015 – 2^{ème} série.

M. LE PRESIDENT. - Les points 3 et 4 de l'ordre du jour ont été regroupés à la demande des membres de la 4^{ème} Commission, à savoir

Ces deux documents ont été soumis à l'examen de la 4^{ème} Commission. Le document 14-

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2015

15/188 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Madame Valérie JADOT à nous en faire connaître les conclusions.

Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Valérie DERSELLE, Rapporteur (en remplacement de Mme JADOT). – Merci M. le Président. Chers confrères, c'est moi qui vais lire le rapport de Mme JADOT.

Votre 4^{ème} commission s'est réunie ce jeudi 19 mars à 17h. Le Député en charge répète qu'il s'agit de modifications techniques, qu'il n'y a pas de changement philosophique. Un Commissaire demande de l'éclairer sur la réalité de terrain quant à l'ajustement des 86.000 €. Il lui est répondu qu'il s'agit d'une adaptation des ajustements relatifs à des connaissances des services extérieurs. Les 86.000 € n'ont aucune influence.

La Cour des Comptes n'a émis aucune observation sur la modification.

Ce même commissaire constate la suppression d'un prêt initialement consenti à une commune alors qu'il n'y a plus de subside. Il lui est répondu que la commune de Modave avait avéré puis renoncé au niveau subventionnement.

Plus aucune autre question n'étant posée, c'est par 11 voix pour, 0 voix contre et 5 abstentions que nous vous proposons d'adopter ce point.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Merci Mme la Conseillère. En ce qui concerne les documents 14-15/189, celui-ci n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. La 4^{ème} Commission vous propose dès lors de l'adopter par 11 voix pour et 5 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Je m'en doutais. M. DRION.

M. Dominique DRION, Chef de Groupe (à la tribune). – Je vous remercie. M. le Président, mes chers Collègues. Je pouvais intervenir en question d'actualité, je pouvais intervenir sur un des rapports du Député provincial en charge des Finances ou à l'occasion des modifications budgétaires, il m'est apparu plus opportun de le faire.

La question que notre groupe se pose et pose au Collège provincial c'est celle de la gestion de ce que l'on appelle l'ardoise fiscale à l'égard de Proximus et de sa filiale immobilière Connectimmo. Nous connaissons le montant de l'ardoise, elle a été annoncée pour l'ensemble des pouvoirs publics locaux wallons, malheureusement pour eux ou pour nous

Est-ce que les montants annoncés comprennent les intérêts, première question.

Deuxième question, nous avons vu que le SPF Finances prendrait en charge une partie des intérêts de retard, eu égard à la longueur de la procédure et donc la Province a-t-elle eu confirmation qu'il en serait bien ainsi et trois, comment la Province va-t-elle se positionner

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2015

pour assurer le remboursement de la dette finalement qui est la sienne ? Est-ce le prêt suggéré, proposé, par la Région wallonne avec prise en charge des intérêts par celle-ci ou est-ce une autre formule, type remboursement one shoot et dans ce cas quel est l'intérêt d'une telle opération.

Je remercie au nom de mon groupe le Collège pour les précisions qu'il nous apportera.

M. LE PRESIDENT. – Merci. M. le Député provincial.

M. Robert MEUREAU, Député provincial (à la tribune). – Merci M. le Président. Chers Collègues, je vais prendre la parole en anticipant sur une décision de Collège provincial mais je regarde le Député-Président et mes collègues, nous avons eu des conversations techniques à ce sujet en présence de notre Directeur financier qui est ici présent.

Chacun aura pris connaissance des articles de presse et des décisions qui ont été prises à différents niveaux de pouvoir par rapport à ce litige surnommé Belgacom Connectimmo, le résultat des courses, vous avez vu, cela va coûter très cher aux pouvoirs locaux, vous avez vu l'ardoise pour différentes communes et fatalement, 15 millions d'euros, de mémoire, pour l'ensemble des Provinces wallonnes dont 5,4 millions qui concernent la Province de Liège.

L'accord a été négocié, évidemment l'Association des Provinces wallonnes, je regarde mon ami Paul-Emile, de même que l'Union des Villes etc., donc, nous avons pris connaissance évidemment de cette accord qui dépend essentiellement des niveaux de pouvoir à la fois fédéral et wallon.

La réponse à votre question n'est pas du tout d'intérêt provincial sur la prise en charge des intérêts mais effectivement un taux d'intérêt qui aurait été normalement de 7% pour des sommes dues à quelqu'un qui gagne un litige contre l'administration fiscale ont été négociés, donc ils sont largement en-dessous des 7% et le solde reste à charge, c'est le Département fédéral qui prend en charge ces intérêts. Ça ce n'est pas une décision provinciale.

Qu'est-ce qui nous incombe à prendre comme orientation, je suppose que c'est ça l'intérêt majeur de votre question, c'est : qu'est-ce qu'on va faire, comment est-ce qu'on va rembourser. Je reviens donc sur notre politique budgétaire que je développerai à d'autres moments mais en tout cas, souvenez-vous de la prudence que nous avons utilisées pour la confection non seulement de ce budget-ci mais de l'ensemble des budgets en disant que des épées de Damoclès peuvent exister, celle-ci en était une, et donc, nous avons prévu les moyens de pouvoir assumer cela. Alors, est-ce qu'on fait un emprunt comme c'est possible auprès du CRAC ou pas, l'orientation, ce n'est pas encore une décision de Collège, je le précise, mais l'orientation, serait de ne pas bouger et si on ne bouge pas, fatalement et bien le dû, il sera pris automatiquement par l'Etat fédéral puisqu'il ne donnerait pas ce qu'il nous doit cette année-ci. Traduction, les 5,4 millions et bien, on va les assumer sans faire d'emprunt, les taux d'intérêts 0, pour le moment à partir du moment où on a les moyens financiers de le faire autant de le faire et de tourner la page directement en sachant aussi qu'on ne compte ou qu'on ne le compte pas quand je vois un petit peu les réflexions qui sont menées en terme de SEC 2010, normes SEC 2010 etc. Il n'est pas utile d'augmenter notre charge d'emprunt, qu'elle soit avec intérêt ou sans intérêt. Voilà l'orientation qui se prend, je

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2015

le répète, j'ai parlé à titre personnel, ayant fait rapport commun avec les services auprès du Collège qui n'a pas encore pris cette décision.

M. DRION, Chef de Groupe (de son banc). – Merci.

M. LE PRESIDENT. - Si plus personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la 4^{ème} Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ?

M. Dominique DRION, Chef de Groupe (de son banc). – Non, un vote séparé.

M. LE PRESIDENT. - Vote sur le document 14-15/188 : Budget provincial 2015 – 2^{ème} série de modifications.

- Qui est pour les conclusions de la 4^{ème} Commission ? Le groupe PS, le groupe MR.
- Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP
- Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Le Conseil adopte ladite résolution.

Vote sur le document 14-15/189 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2015 – 2^{ème} série.

- Qui est pour les conclusions de la 4^{ème} Commission ? Le groupe PS, le groupe MR.
- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/RA/07 : Rapport d'activités 2014 concernant « L'Enseignement ».

Document 14-15/RA/08 : Rapport d'activités 2014 concernant « La Formation et les Centres PMS et PSE ».

Document 14-15/RA/13 : Rapport d'activités 2014 concernant « Les Grands Evénements ».

Document 14-15/RA/14 : Rapport d'activités 2014 concernant « La Communication, le Protocole et les Relations extérieures (non inclus les Relations extérieures) »

M. LE PRESIDENT. - L'ordre du jour des points traditionnels étant épuisé, nous poursuivons à présent nos travaux avec les réponses du Collège aux interventions sur les rapports d'activités 2014.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2015

Les points 5, 6, de l'ordre du jour actualisé ont été regroupés, à savoir : documents 14-15/RA/ 07, 08, 13 et 14.

J'invite Monsieur le Député provincial-Président, André GILLES, à la tribune pour répondre aux interventions qui relèvent de ses compétences. Vous avez la parole.

M. André GILLES, Député provincial – Président (à la tribune.) – Merci M. le Président. Monsieur le Gouverneur. Monsieur le Président du Conseil, Madame la Directrice générale provinciale, Chers Collègues,

Monsieur le Conseiller GERARD m'interroge tout d'abord sur la question des cours philosophiques, en se référant à l'Arrêt de la Cour Constitutionnelle du 12 mars 2015 qui indique que les cours de religion et de morale sont facultatifs dans l'enseignement officiel.

Soucieux de contextualiser le propos, je me permets, au préalable, de rappeler que l'actuelle Déclaration de Politique Communautaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles prévoit de mettre en place, dans l'enseignement officiel, un cours commun d'éducation à la citoyenneté en lieu et place d'une heure de religion ou de morale laïque.

Il est évidemment trop tôt pour envisager ici, faute de dispositions décrétales précises en la matière, les modalités pratiques de l'organisation nouvelle de ces cours. Mais soyez assuré, cher Collègue, que nous porterons, au niveau de notre Pouvoir organisateur, une attention toute particulière à la situation des enseignants concernés et à leur emploi. Nous serons, bien évidemment aussi, attentifs à la position que ne manquera pas de définir le CPEONS, Conseil des Pouvoirs organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné, au sein duquel une réflexion sur ce thème est déjà menée.

L'objectif annoncé de ce cours commun d'éducation à la citoyenneté est de rassembler tous les élèves, sans distinction, quelles que soient leur origine, leur classe sociale, leurs convictions. Ce cours participera, aux côtés des autres actions déjà en place, à la construction, dans nos écoles, de ce « vivre ensemble » ou, mieux encore, de ce « faire ensemble », qui constitue dans nos établissements bien plus qu'un slogan.

A ce sujet, et comme le démontrent les rapports d'activités successifs depuis de nombreuses années, l'éducation à la citoyenneté est un objectif fondamental au cœur des préoccupations de l'Enseignement de la Province de Liège.

Conformément à notre Projet Educatif, les valeurs telles que la démocratie, la tolérance, la solidarité, le respect de soi et des autres représentent les moteurs de la vie de nos écoles. Les élèves ont notamment l'occasion de participer à des activités variées à caractère historique, philosophique, politique et social qui toutes développent leur esprit critique et donnent lieu à des débats éclairés. Je pense par exemple aux visites des forts de Huy, de Loncin, du mémorial de Breendonck et des « Territoires de la Mémoire », à l'organisation de séances d'information sur les élections, sans oublier bien sûr le voyage commémoratif annuel au camp de Mauthausen.

Rappelons que certaines de ces actions sont financées par le Conseil Provincial qui octroie,

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2015

par l'intermédiaire des Conseils de participation, un budget annuel de 500 euros à chaque établissement secondaire pour permettre la réalisation de projets culturels s'inscrivant pleinement dans une démarche participative et citoyenne. D'autres actions, poursuivant des buts similaires, sont également prévues dans le cadre de la mise en œuvre des Projets Généraux d'Action d'Encadrement Différencié, PGAED, dans l'enseignement on aime bien les sigles, ce n'est pas toujours du franglais mais c'est parfois aussi du jargonisme mais donc je viens de le dire en entier Projets Généraux d'Action d'Encadrement Différencié, ouf, j'ai respiré.

Ces actions, plus sérieusement, ont trouvé un écho tout particulier cette année au vu des commémorations liées au Centenaire de la Première Guerre mondiale et des événements dramatiques qui ont marqué l'actualité en janvier dernier. Elles se sont notamment déclinées par l'élaboration d'un dossier pédagogique « 1914-1918. La Grande Guerre vue de la Province de Liège et de Belgique », la participation enthousiaste, faut-il le dire, de nos écoles à l'opération « Journalistes en classe » ou encore leur inscription aux représentations de la pièce « Djihad ».

Les valeurs essentielles véhiculées par ces activités sont également intégrées de manière transversale dans les programmes de différents cours. L'ensemble de nos sections y sont donc confrontées, avec une attention toute particulière auprès des assistants aux métiers de la prévention et de la sécurité ou encore des aide-familiales.

J'en viens maintenant, cher Collègue, à la question de la radicalisation, que vous positionnez en lien avec l'actualité mais aussi dans la perspective d'une éventuelle adaptation du programme de la formation des futurs policiers.

Permettez-moi de rappeler l'approbation par le Collège provincial en mars 2013 de la Charte des valeurs spécifique à l'Ecole de Police et de son projet pédagogique titré : « Au cœur de la démocratie ».

C'est dans ce cadre que se développent les actions de notre Ecole et je citerai, à titre d'exemple, la formation « Coppra – End user », sorry my friend, qui vise à sensibiliser les officiers de terrain et les agents de quartier à la problématique de la radicalisation par une approche proactive et réactive. Ces derniers sont en effet en première ligne en matière de détection des signes de radicalisation.

Ce souci de formation citoyenne respectueuse de la diversité est également très présent dans notre Ecole des Cadets et se manifeste concrètement par des collaborations avec les Territoires de la mémoire ou encore la visite annuelle du Parlement Européen à Strasbourg et du camp de concentration du Struthoff.

Vous évoquez ensuite la problématique de l'accrochage scolaire, domaine dans lequel la Province de Liège a été, il faut quand même le rappeler, précurseur avec l'Espace Tremplin, il a été raccroché lui-même par le vocable SAS, Service d'Accrochage scolaire mais à l'origine, c'est Espace Tremplin made in Province de Liège. J'en profite dès lors pour évoquer ici quelques-unes des initiatives prises au niveau de notre Pouvoir organisateur. Rappelons notamment que nous mettons du personnel provincial à la disposition desdits Services d'Accrochage Scolaire par exemple, que nos enseignants et nos agents des CPMS participent très activement à des formations sur le sujet, ou encore que notre Ecole Supérieure de Pédagogie organise chaque

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2015

année différentes formations abordant cette thématique. Les pratiques d'une pédagogie différenciée adaptée à l'hétérogénéité cognitive et culturelle des élèves ou encore le développement des compétences en communication et en gestion de conflits y sont, par exemple, largement développés.

Précisément, à ce propos, je vous informe que les Services de la Guidance de la Province de Liège organisent aujourd'hui même une journée de réflexion et d'échanges sur le thème de l'accrochage scolaire, en partenariat avec le Conseil d'Arrondissement de l'Aide à la Jeunesse de Liège et avec la participation de Monsieur Bernard DEVOS, Délégué Général aux Droits de l'Enfant.

Enfin, cher André, vous m'interrogez sur les missions dévolues à l'Ecole d'Administration Publique qui est également compétente, comme les Ecoles provinciales d'Administration, dont celle de la Province de Liège bien entendu, pour l'organisation de la formation des agents des pouvoirs locaux occupant une fonction de management.

Permettez-moi tout d'abord de vous communiquer les résultats de l'audit récent réalisé par le CRF. CRF, Conseil régional de la formation qui confirme que 82% des participants se déclarent satisfaits ou très satisfaits de la qualité des formations proposées par notre Ecole provinciale d'Administration.

Il est dès lors bien évident que, à l'appui notamment de ces résultats, nous serons particulièrement attentifs, avec le soutien de l'Association des Provinces wallonnes, mon cher Paul-Emile, et des autres écoles provinciales, à développer des synergies avec l'école d'administration publique. La complémentarité qui doit exister entre ces deux structures permettra à tous les agents de la fonction publique locale de se perfectionner dans leur métier et ainsi délivrer aux citoyens un service public de grande qualité, lequel contribue à la qualité de vie de tous.

Enfin, et pour conclure sur ces différentes questions qui, d'une manière ou d'une autre, abordent la notion de citoyenneté, je voudrais partager avec vous, mes chers Collègues, quelques idées que j'ai développées dans l'éditorial du prochain numéro de L'Echotier, le journal de l'Enseignement et de la Formation de notre Province.

Face à la recrudescence des multiples formes d'intolérance, notre réflexion et nos actions doivent demeurer résolument positives et chargées d'espoir. Faire de tout un chacun un citoyen non seulement responsable mais aussi conscient de son rôle social et des dangers qui menacent les fondements de nos modèles démocratiques. Voilà vers quoi nous devons tendre. Davantage encore qu'hier, je suis convaincu que le silence des pantoufles est plus dangereux que le bruit des bottes !

Notamment par le biais de ses Départements Enseignement et Formation, la Province de Liège entend œuvrer dans ce sens en rendant à la notion de « citoyenneté » ses lettres de noblesse auprès de notre jeunesse. Pour atteindre un tel objectif et dessiner nos perspectives d'avenir, nous devons non seulement bien connaître les réalités présentes mais aussi savoir d'où nous venons.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2015

C'est précisément pourquoi nous avons organisé l'exposition itinérante PHENIX 21. Et nous avons visé juste, semble-t-il : comme en témoignent les articles parus ce mercredi dans la presse, notre exposition plaît bel et bien aux jeunes, elle suscite leur curiosité et leur parle ! Toujours dans la même volonté de rendre du sens au mot « citoyenneté », vous n'ignorez évidemment pas que nous commémorerons en 2016 le 700e anniversaire de la Paix de Fexhe et qu'en 2017, notre Province organisera la première Conférence mondiale des Humanités en collaboration avec l'UNESCO.

Ces opérations sont autant d'occasions de remobiliser nos concitoyens. Car combattre l'intolérance, c'est empêcher la construction de forteresses fondées sur le rejet d'autrui et la destruction des fondements de notre société.

Monsieur le Conseiller provincial, cher ami, sans vous compromettre, car je le pense profondément, je vous remercie de revenir sur le sujet et en effet cela va me permettre d'annoncer en primeur que le Collège proposera pour la rentrée nouvelle mouture des Conseils thématiques, je m'adresse plutôt à Mathieu et ceux-ci étaient, vous le savez bien, diffusés en direct durant la législature précédente sur les deux télévisions locales du ressort de notre territoire provincial.

Ensuite à vos différentes interpellations j'ai chargé le service communication, en synergie avec le service informatique, de faire une analyse complète sur ce type de retransmission.

Avez-vous déjà regardé dans sa totalité une séance de la Chambre ou du Sénat ? Je dirais tout autant pour ne pas vilipender l'état belge, d'autres pays et notamment voisins. Il y a sans doute un public comme pour la diffusion l'après-midi, à l'heure de la sieste, de « l'inspecteur Derrick » mais enfin.

Je crois pouvoir aussi affirmer que les autres provinces wallonnes ne diffusent pas les Conseils provinciaux en direct sur le net. Si je jugeais à l'aune des deux dernières séances d'hier et d'aujourd'hui, je dirais qu'effectivement cela renforce ma frilosité pour ce faire parce que je pense que cela pourrait être réducteur par rapport à la richesse du travail et sans flatterie aucune, des Conseillers provinciaux, que ce soit en Commission, qui par définition n'est pas en séance publique ou que ce soit sur le terrain aussi, par leur présence à l'occasion d'événements ou de visites consécutives à nos commissions fréquemment nous nous délocalisons aussi pour, au-delà des dossiers et de la répercussion de ceux-ci, en prenant un dossier et pour dire le nombre d'abstention et on sait pourquoi les absences sont déclarées, je ne jette aucune pierre, par exemple, ni à ECOLO, ni au CDH, je comprends le mode de fonctionnement et ce n'est pas du tout une critique et encore moins une critique déguisée, vous me connaissez, quand j'ai quelque chose à dire, c'est plutôt direct mais imaginez-vous le public non averti qui croit que nos travaux se résument à cela, je ne pense pas que ce serait véritablement refléter la vérité et la profondeur de nos travaux, voire de nos travaux de groupes, voire de nos travaux de Bureau de Conseil ou de réunions de Chefs de groupe évolutive. Nous, on sait comment ça se passe de l'intérieur, c'est l'exercice, nous avons le droit de parler et même de changer d'avis mais le public ne peut pas comprendre s'il n'est pas suffisamment averti et donc, une expérience que vous avez citée qui est celle de la Ville de Liège, lors du conseil communal du 28 mai 2013, nous

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2015

sommes en fin mars 15. Elle n'a pas réitérée cette expérience parce que la retransmission en direct n'a, semble t'il, pas intéressé le grand public, faut-il le dire.

Si l'on ajoute à cela le travail qui est le nôtre, ô combien important, nécessaire, vital pour l'exercice de notre démocratie et précisément à un niveau de pouvoir intermédiaire entre le niveau national, régional et puis local, au plus profond duquel se trouve évidemment nos villes et communes, il y a ce débat qui est riche, qui est important, qui est supracommunal, on le décline comme on veut mais qui doit se faire mais qui nécessite une sérénité certaine que certains médias, traduction, certains vecteurs de diffusion publique ne permettent peut-être pas, notamment par exemple, en raison de réactions souvent anonymes, quand vous montez ici à la tribune, c'est vous qui vous engagez, c'est vous qui portez votre nom et vous prenez votre responsabilité politique et c'est ça la gloire de notre démocratie, on peut s'exprimer sans crainte, librement en déclinant son identité. Parfois, certains vecteurs publics permettent des réactions souvent anonymes pour autant pas toujours gratuites et parfois orchestrées aussi et donc sur les réseaux sociaux. Je pense que ce n'est pas cela la sérénité du débat démocratique. Nous avons des élections qui sont libres, chacun peut faire son programme, le vanté, l'expliquer. Chacun peut se rendre dans l'isoloir sans crainte, exprimer par un vote son suffrage, sans que celui-ci ne soit détourné, les élections ne sont pas contestées chez nous, à quelques rares exceptions près et elles sont vérifiées, ce n'est pas ça le souci. Et après ça, vous êtes élus, nous sommes élus. Nous sommes élus, c'est magnifique, mais nous sommes élus pour faire notre travail pas pour faire croire que d'autres devraient le faire à notre place, pas pour nous réfugier derrière la mondialisation, l'Europe, que sais-je encore, mais pas non plus pour nous cacher derrière des réseaux sociaux anonymes qui provoquent des rassemblements de rue. Ah, il fut une époque où tout se réglait sur le forum mais sur le forum si l'on veut rappeler ce vieux temps, que je n'ai pas dit bon, il faut savoir aussi qu'on pouvait parler beaucoup sur le forum mais on ne manquait pas souvent de s'étriper et donc ici, nous pouvons parler librement, nous sommes élus pour ce faire et je pense que c'est ici que le débat doit être réservé. Il n'est pas confisqué, qui veut vraiment s'intéresser à la chose publique peut le faire et pas refaire le monde à la place de ceux qui ont pris le choix de s'occuper de la chose publique avec le fardeau que cela peut représenter.

Nous avons choisi une autre option donc pour diffuser l'image de la Province. En effet le service Communication et sa cellule vidéo diffusent depuis 2013, en complémentarité du nouveau site, des vidéos sur la Web TV YouTube de la Province. Quelques chiffres significatifs : 52.000 vues sur 96 vidéos soit une moyenne de 541 vues par vidéo. Parallèlement à cela les divers profils Facebook comptabilisent plus de 26.000 fans cumulés et peut-être en faites-vous partie Monsieur Content ? Ces chiffres, je crois, parlent d'eux-mêmes. Mais revenons-en au futur et pas au rétroviseur.

Comme je l'ai annoncé au début de mon intervention, je viendrai avant l'été devant le Bureau du Conseil, c'est là que cela doit d'abord se maturer avant de venir ici dans cette salle, pour présenter un projet des conseils thématiques « nouvelle mouture ».

Je vous remercie de votre attention et peut-être de votre confiance.

M. LE PRESIDENT. - Je vous remercie Monsieur le Député provincial-Président.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2015

Le Conseil prend connaissance des rapports d'activités concernant : l'Enseignement, la Formation et les Centres PMS et PSE ; les Grands Evénements ; a Communication, le Protocole et les Relations extérieures.

Document 14-15/RA/02 : Rapport d'activités 2014 concernant « La Culture ».
Document 14-15/RA/12 : Rapport d'activités 2014 concernant « Le Tourisme ».

M. LE PRESIDENT. - Les points 9 et 1 de l'ordre du jour actualisé ont été regroupés, à savoir : documents 14-15/02 et 12.

J'invite Monsieur Paul-Emile MOTTARD, Député provincial à donner les réponses aux interventions qui relèvent de ses compétences.

M. Paul-Emile MOTTARD, Député provincial (à la tribune). - Monsieur le Président, Chers Collègues. Tout d'abord M. le Président, je remercie les conseillers provinciaux pour l'attention qu'ils ont donné au rapport d'activités lié au tourisme, je suis ravi de répondre sur ce thème qui est un enjeu important pour notre province.

Monsieur Close-Lecocq, le lancement du Tourisme Réceptif. Voilà le sujet de votre interrogation et vous souhaitez obtenir des précisions sur le choix de la marque sous laquelle nous allons promouvoir et vendre notre destination. Car il s'agit bien d'une marque, au même titre que Nike, Jupiler ou encore Thomas Cook pour rester dans le domaine du tourisme bien sûr, mais toute proportion gardée.

Si je vous rejoins sur le fait que Oufti, et là je tends une perche à notre Collègue Alain qui n'écoute pas mais enfin, soit... si je vous rejoins sur le fait que Oufti n'est à ce jour connu que par les Liégeois, au sens provincial du terme bien sûr, et par une partie de nos voisins, voire par quelques touristes amoureux de Liège, je ne pense pas qu'il faille d'emblée se dire que cette marque est inadaptée.

En effet, comme nous l'avons mentionné au moment de lever le voile, Oufti symbolise l'attachement des Liégeois à leur terroir, confirme notre côté décalé, voire notre autodérision.

Par ailleurs, cette interjection représente aussi l'étonnement des touristes qui foulent notre terre pour la première fois tant notre destination est riche de qualité, de diversité et de convivialité.

En outre, je ne suis pas un spécialiste en marketing mais je sais qu'une marque ne s'impose pas dès les premières apparitions. Il s'agit d'un travail à long terme qui vient d'être entamé. Les équipes entendent bien marteler ce Oufti aussi souvent que ce sera nécessaire pour le faire entrer dans la tête des touristes.

Par ailleurs, Oufti ne sera pas mentionné seul sur nos supports de promotion. Bien sûr, le Logo « Province de Liège Tourisme » se trouve sur tous nos supports à côté d'un autre positionnement, excuse-moi Alain, « The Unexpected Destination » qui traduit, en anglais mais

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2015

uniquement pour l'international, le fait que nous vivons dans une destination inattendue, à laquelle le touriste ne pense pas de prime abord, mais qui recèle de richesses insoupçonnées.

Je souligne de plus qu'une campagne est déjà lancée via notamment des véhicules aux couleurs d'Oufti qui sillonnent la partie néerlandophone du pays, même un tram de la côte invitera en juillet les vacanciers à réserver leur futur séjour chez nous via notre place de marché.

Enfin, je vous confirme que nous allons faire des actions de référencement afin que notre site soit dans les premiers résultats de la recherche.

Quant à l'adresse du site, ouftitourisme.be, nous n'avons pas réservé que celle-là. Nous avons aussi réservé d'autres adresses qui renverront vers le site d'e-commerce. Tout comme notre site liegetourisme.be, ainsi que les sites des partenaires touristiques.

Ce qui me conforte dans le fait que cette adresse ne nous posera pas de problème, ou pas trop de problème, c'est un article récent mentionnait que 90% des internautes ne tapent pas directement l'adresse d'un site dans la barre d'adresse mais tapent des mots clés dans un moteur de recherche.

Pour répondre à la question de M. Rassaa, une application liée au site est bien prévue en 2016. Chaque chose en son temps. Visit Liège sera par ailleurs amenée à disparaître cette année car elle ne répond plus aux normes en vigueur. L'objectif est de créer une application attractive et structurante englobant un maximum d'offres disponibles sur notre territoire.

M. Rassaa m'interroge par ailleurs sur l'offre touristique de particulier à particulier. La FTPL travaille depuis peu avec les Greeters, des habitants bénévoles autrement dit, passionnés de leur région qui partagent leurs coups de cœur, leurs bons plans et les bons plans du quartier le temps d'une rencontre. Voici donc un bel exemple de collaboration avec les particuliers. Pour le reste, je répondrai simplement qu'on ne court pas plusieurs lièvres en même temps. Nous avons fixé notre priorité à la fois sur le tourisme d'affaires et à la fois sur le tourisme de groupe.

Revenons à M. Close-Lecocq et à l'arrivée des Chinois à l'aéroport de Bierset. Tout d'abord, je peux vous dire franchement que mes compétences linguistiques me permettent de traduire Oufti dans de nombreuses langues... Car s'agissant d'une marque, le nom reste identique ! Au même titre que le chocolat Galler s'appelle Galler en Australie. La bière Curtius, en Italie ou aux USA ou au Japon s'appelle Curtius et si je veux faire une référence au design ou à la mode ; en pensant à des talentueuses créatrices liégeoises « Filles à Papa », s'appelle en Asie « Filles à Papa ».

Cela étant, je vous confirme que la FTPL essaye d'établir une collaboration avec le tour opérateur afin que ces groupes fassent plus qu'un simple passage à l'aéroport de Bierset, pense que c'est la volonté de tous à ce sujet. Plusieurs difficultés quand même se dressent cependant devant nous : premièrement, le circuit proposé par le tour opérateur aux clients chinois passe par les principales villes européennes, comme Paris, Amsterdam et Berlin. Il est difficile de trouver une place pour notre province à côté de ces géants... j'ai dit difficile, pas impossible.

Ensuite, la capacité hôtelière de notre province nous impose souvent, si pas chaque fois

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2015

de scinder des groupes sur plusieurs hôtels. A la fois, c'est révélateur de la bonne santé de nos hôtels car ils sont réservés mais à la fois, c'est révélateur de l'absence de très grands hôtels de très grande capacité.

Enfin, nous ne disposons pas à ce jour du planning du circuit et donc du temps, parce que c'est bien là la question, mis à notre disposition pour s'occuper de ces touristes. Mais soyez rassuré, nous n'avons pas proposé que des circuits en car. Nous visons l'impact économique et donc nous souhaitons que ces touristes viennent dépenser chez nous avant d'aller vers d'autres horizons. C'est dit crument mais c'est dit clairement.

Nous comptons bien rester des interlocuteurs proactifs dans ce dossier et je remercie d'ailleurs l'aéroport de Liège de nous avoir, avec aussi André, de nous avoir saisi de ce problème.

Passons maintenant aux interventions de notre ami Pierre Erler.

Comme je le disais lors de notre session d'octobre, la rationalisation du paysage institutionnel des lieux dédiés au tourisme doit tenir compte des réalités particulières de chacune des Provinces.

J'ai rencontré le Ministre en charge du Tourisme René Collin cette semaine. Ce point était notamment à l'ordre du jour. Le Ministre va effectivement charger les Fédérations du Tourisme de la coordination et de la réflexion autour de ce travail. Mais je pense que c'est à lui de donner le cadre global. En province de Liège, il y a 11 Maisons de Tourisme et premier obstacle, plusieurs communes ne sont affiliées à aucune Maison de Tourisme. Il y a donc encore par endroit des maillons qui ne s'assemblent pas, premier écueil.

Le travail doit être engendré avec toutes les parties concernées. L'objectif est de réfléchir à la meilleure façon de définir les territoires à regrouper de façon pertinente en tenant compte de la réalité de terrain.

Aucune deadline n'a été fixée mais la préoccupation première du Collège provincial est évidemment de maintenir les emplois existant.

J'ai l'intention d'interpeler les différentes structures politiques d'arrondissements afin d'échanger nos points de vue sur cette réorganisation de notre territoire.

Votre seconde question, M. Erler, porte sur notre magnifique patrimoine touristique et culturel. Je ne serai pas aussi pessimiste que vous concernant les budgets puisque la situation n'est pas si alarmiste que ce que vous décrivez. Toutefois, nous y restons particulièrement attentifs. Je ne vous ai pas attendu, ce dossier des para-provinciaux, je m'en suis saisi en 2009, nous avons demandé une mission d'étude au CITW autour des sites touristiques.

Etat des lieux, positionnement général de chaque site, clientèles à viser, activités à développer. Je vous renvoie M. le conseiller à cette étude dont les conclusions ont été présentées en septembre 2010.

Pour rappel, brièvement, quelques points-clés de nos différents sites :Wégimont,

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2015

vocation touristique et sociale, tarif très bas, il est dans le top 10 des sites les plus fréquentés de Wallonie ; Blégny-Mine, ancrage local, 3^{ème} site de la province en fréquentation et reconnaissance au Patrimoine Mondial de l'Unesco ; Palogne : Musée, ferme, château fort, loisirs... aux portes de l'Ardenne ; le Château de Jehay, très bel ensemble architectural et paysager, projets culturels et de nombreux événements; Musée de la Vie wallonne, le plus riche musée d'ethnographie de la Région wallonne, activités ludiques et pédagogiques et enfin le Centre nature de Botrange, porte d'entrée de la réserve naturelle des Hautes Fagnes.

L'étude établit ensuite des recommandations stratégiques pour chacun. C'est avec ce travail que les subsides provinciaux d'équipements touristiques ont été mis en place. Ils répondent pour partie à ce plan.

La dernière question est celle de M. Content concernant l'éco-design.

Le développement durable et l'éco-design ont toujours été au centre des préoccupations du Collège, du Département Culture et de Wallonie Design.

De 2008 à 2012, Wallonie Design a été partenaire du projet Interreg « REcentre » ; il s'agissait d'un centre de connaissance et de promotion du design durable dans l'Eurégio, il a mis son réseau et son savoir-faire à la disposition des entreprises, des designers et des écoles.

Grâce à cette expertise, Wallonie Design a obtenu des subsides du Plan Marshal 2.Vert pour développer un département spécialisé en éco-design entre 2012 et 2014.

Ce département fait maintenant partie intégrante de Wallonie Design puisque c'est au quotidien évidemment que nous le pratiquons.

Dans le futur Centre du Design, un atelier de prototypage sera installé et géré par l'équipe du RElab dont la spécialisation est justement la durabilité, le ré-emploi, l'économie circulaire et les circuits courts.

Et enfin, dans toutes les communications de Wallonie Design, les aspects d'éco-design sont toujours mis en évidence.

Le futur Centre du Design de Liège, dont je me réjouis de l'avancement des travaux sera probablement inauguré lors de la triennale RECIPROCITY en octobre et donc nous aurons probablement l'occasion d'en parler en commission et d'aller sur le site et de partager ce moment d'inauguration avec la SPI et la Région wallonne.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT. - Je vous remercie Monsieur le Député provincial.

Le Conseil prend connaissance des rapports d'activités concernant la Culture et le Tourisme.

Document 14-15/RA/01 : Rapport d'activités 2014 concernant « L'Agriculture ».

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2015**Document 14-15/RA/11 : Rapport d'activités 2014 concernant « La Direction des Systèmes d'Information ».**

M. LE PRESIDENT. - Les points 2 et 3 de l'ordre du jour actualisé ont été regroupés, à savoir : documents 14-15/RA/01 et 11.

J'invite Monsieur Robert MEUREAU, Député provincial à répondre aux interventions qui relèvent de ses compétences.

M. Robert MEUREAU, Député provincial (à la tribune). - Merci Monsieur le Président, Chers Collègues.

J'ai un ami qui s'appelle José SPITS et qui est abonné aux questions, deux ou trois fois par an et c'est très bien ainsi. Donc c'est avec un grand plaisir que je vais évidemment répondre à deux questions que j'ai relevées mais en accord, évidemment avec mes amis du Collège.

Il y en a une qui a été posée, mais il l'a dit lui-même, José, à propos des marchés publics, c'était à l'occasion du rapport de la deuxième Commission mais il l'a dit, cela pouvait s'appliquer à n'importe quelle autre Commission. Sauf que, tu as relevé à juste titre dans ton intervention qu'il y avait une colonne supplémentaire par rapport aux marchés publics, c'était le total des firmes consultées, et de mettre en exergue un travail précis des Services dans ce domaine et on salue d'ailleurs le travail qui a été fourni.

Ce qu'il y a c'est que d'un Service à l'autre, le nombre et le type de marchés publics peuvent être largement différents et la majeure partie des marchés concernés à l'occasion de ce rapport d'activités revient à consulter de trois à six firmes et donc, ça fait un total si on parle en volume de pages, d'une dizaine de pages de firmes consultées à l'intérieur du rapport d'activités.

La volonté du Collège, je pense, est d'être le plus transparent possible et de répondre à la même qualité de travail mais dans d'autres Services, les marchés sont largement différents, il s'agit d'un nombre de firmes beaucoup plus important et on me signale que de 10 pages, on pourrait facilement passer à 75 pages.

Donc, je dis qu'il y a une difficulté, je répercute la difficulté relevée par les Services, d'agir de manière systématique telle que souhaitée, n'empêche que la question est retenue et nous avons demandé de réfléchir à une méthode uniforme pour pouvoir présenter cette démarche en matière de marchés publics mais en tout cas, je retiens la volonté de transparence, elle a été relevée et félicitée, on va travailler dans ce sens là mais, sans évidemment alourdir anormalement ses Services qui sont souvent au travail bien tard le soir le mercredi pour présenter les dossiers au Collège le Jeudi. Voilà pour la première question.

La deuxième question portait sur la promotion des circuits courts. Alors, la suggestion c'est d'élargir le stand d'information d'Agricharme, l'opération Agricharme car c'est beaucoup plus complexe que ça, une opération Agricharme c'était d'essayer de les mettre sur différents marchés de notre province. Je sais bien qu'on aurait envie de faire tout, ce sera ma conclusion d'ailleurs, c'est qu'il y a à peu près 78 marchés hebdomadaires ou en tout cas, régulièrement

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2015

organisés sur le territoire de certaines communes. Vous imaginez le personnel qu'il nous faudrait pour pouvoir assumer cette affaire là. Au début, ce serait bien amusant, même le Collège pourrait de temps en temps déléguer quelqu'un pour aller se promener, surtout en été sur les marchés mais sérieusement, il y a un problème de ce côté-là.

Donc, ça me donne l'occasion de dire que l'idée est bonne, semble-t-il inapplicable mais ça me donne l'occasion évidemment de rappeler toute une série d'outils dont nous nous sommes dotés et qui sont finalement des compléments à l'idée qui est projetée.

Je pense à un nouveau bébé qui s'appelle la Conserverie mobile et solidaire. Elle remplit plusieurs fonctions, une fonction solidaire, là je parle des jardins communautaires, je parle de toute une action qui est menée avec les services sociaux des différentes communes et en même temps, il s'agit de réapprendre le métier, pas de mettre en conserve mais le métier de mise en conserve. Cela lie le social, ça lie évidemment la dissociation entre la production et la vente et ça lutte aussi contre le gaspillage, je rappelle que cette initiative a reçu le Prix belge de l'Energie et de l'Environnement en 2014.

Il y a deux fonctions : celle qui est pratique et que je viens de déterminer et il y a aussi la fonction didactique de promotion et effectivement, lors de diverses manifestations et lors du dernier Marché des Gourmais à Amay et bien elle était encore présente et elle est souvent demandée, à tel point qu'il est dans nos cartons de pouvoir non pas multiplier les conserveries solidaires mais d'en mettre l'une ou l'autre fixe à intérêt didactique de manière à ce que l'autre aspect promotionnel puisse être repris puisque là aussi il est question non seulement d'outil mais de personnel pour pouvoir assumer ce type de mission.

Pour le reste, la distribution en termes de circuits courts, ça a été rappelé, 50 kms maximum, un intermédiaire maximum aussi entre le producteur et le vendeur, et bien ça se fait dans les commerces, pas seulement les petits, pas seulement les moyens, aussi les grandes surfaces de distribution.

Cela veut dire, pour faire simple, les chiffres : 100 producteurs artisans, 350.000 clients hebdomadaires et 1000 produits dans les différents rayons. Ce qui veut dire : potentiellement 50 000 consommateurs par jour sont concernés par ce type d'actions soutenues par la Province de Liège. Ce sont des chiffres impressionnants qui sont vrais, ce n'est pas moi qui les ait inventés pour vous les dire aujourd'hui.

Ce que je retiens de cela, c'est que nous allons essayer d'augmenter la visibilité de la Province de Liège à l'intérieur de ces outils de distribution. Il faut le reconnaître évidemment, ce n'est pas la Province de Liège qui fait tout, c'est un partenariat. La Province est le catalyseur finalement, l'organisateur des prises de contact mais il faut laisser aussi leur métier et aux producteurs et au monde économique évidemment qui doit faire son métier.

Voilà pour l'essentiel. Je rappelle évidemment que nous sommes présents pour la promotion aussi des circuits courts lors de balades gourmandes, marché des gourmais, on sera normalement à Milan, pas nécessairement nous, la Province de Liège, en 2015 pour cette promotion des circuits courts et dans d'autres organisations telles que la Flèche Wallonne ou le Tour de France, il y aura d'ailleurs des activités particulières sur la Grand'Place de Huy à ce sujet

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2015

là.

Pour le reste, je répète, on fait tout ce qu'on peut mais je crois qu'un moment donné c'est l'homme du budget qui parle et qui doit faire rapport, on doit essayer d'être le plus efficace possible mais en restant dans une enveloppe budgétaire raisonnable et donc, on n'ira pas sur tous les marchés toutes les semaines mais en tout cas, on pensera aux circuits courts et à leur promotion. Voilà pour la deuxième question.

Pour la troisième, on avait mis mon nom à côté parce qu'Alain DEFAYS, c'est aussi à l'occasion du rapport d'activités sur les sports qu'il a fait allusion à l'emploi des langues.

Alors, moi je me rallierai à Fabian CULOT, à André GILLES et à Paul-Emile MOTTARD pour leur réaction par rapport à ça et « a vosse santé torate ».

M. LE PRESIDENT. - Je vous remercie Monsieur le Député provincial.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités concernant la Direction des Systèmes d'Information.

Document 14-15/RA/09 : Rapport d'activités 2014 concernant « Les Infrastructures et l'Environnement »

M. LE PRESIDENT. - Point 13 de l'ordre du jour. Document 14-15/RA/09. J'invite Monsieur André DENIS, Député provincial à la tribune pour donner les réponses aux interventions qui relèvent de ses compétences.

M. André DENIS, Député provincial (à la tribune). - Merci M. le Président.

Je commencerai par répondre aux questions posées en matière d'agriculture.

Madame Monville, Chers Collègues,

Permettez-moi d'abord de vous remercier pour l'intérêt, croissant semble-t-il, que vous portez désormais au secteur agricole. Chacun ses amis quelque part, puisque Robert avait José, moi, j'ai Mme Monville qui porte un intérêt particulier au secteur agricole.

Empressons-nous donc de répondre à votre première question :

Sachez qu'elle est au centre de nos préoccupations : qu'en est-il du devenir des professionnels, notamment des jeunes agriculteurs qui, au sortir de l'école, se retrouvent confrontés à la réalité de terrain ?

Sans revenir sur les problèmes majeurs concernant le dossier des quotas laitiers, évoqués lors du Conseil du 26 février, penchons-nous sur la question... La formation continue est la poursuite ou la reprise d'un processus de formation. Il s'agit, pour les personnes désireuses d'améliorer leur niveau de qualification professionnelle, d'acquérir, de renouveler ou d'approfondir des connaissances, des compétences.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2015

Je crois pouvoir dire que la Province de Liège en est particulièrement soucieuse. Notre Haute Ecole et notre Enseignement de Promotion Sociale proposent d'ailleurs de nombreuses offres spécifiques répondant à ce souci d'entretien et de perfectionnement du savoir.

Comme vous le dites si bien, la formation continue est essentielle pour faire face aux défis du métier d'agriculteur. D'ailleurs, des initiatives provinciales existent déjà comme celle du parage des onglons dans l'espèce bovine, vous la citez.

Mais je me permets de vous en signaler d'autres telles que celle d'aide à l'obtention du permis G consacré au transport agricole, mise en œuvre depuis quelques années déjà et qui remporte un franc succès !

Je pourrais également évoquer la formation continue consacrée à la photographie numérique demandée par l'association Accueil Champêtre en Wallonie pour favoriser l'impact médiatique des sites dédiés aux gîtes de ses membres...

C'est bien entendu au départ des préoccupations de terrain relayées auprès de nos Services Agricoles ou de notre Ecole Provinciale Postsecondaire d'Agriculture que ces formations ont été étudiées puis mises en place au travers de partenariats avec notre Enseignement de Promotion Sociale de Verviers et de Huy-Waremme.

Et c'est aussi grâce à un partenariat avec la Fédération des Jeunes Agriculteurs que la formation nécessaire à la licence consacrée aux produits phytosanitaires est désormais organisée à Huy ou à Waremme.

Afin de répondre plus particulièrement encore à vos suggestions, voici quelques informations destinées à améliorer votre expertise agricole : le programme CERISE, Centre d'Enregistrement et de Régulation de l'Information des Services à l'Élevage est un programme édité par l'ARSIA, Association régionale de santé et d'identification animale, et utilisé par les professionnels de l'élevage agriculteurs, vétérinaires,... C'est un logiciel d'Interface entre le service d'encadrement sanitaire et le professionnel. Ceci évite l'utilisation du papier et permet un échange continu de l'information.

Par exemple, les agriculteurs peuvent y inscrire leurs naissances de veau et peuvent y consulter les résultats d'analyses obligatoires qui déterminent le statut sanitaire de chaque nouvel animal et/ou de l'étable.

Ce système moderne et bien conçu est largement utilisé par tous nos éleveurs. Vous serez certainement heureuse d'apprendre que l'ARSIA met à la disposition de ses membres un service d'aide à l'utilisation du programme CERISE. La formation à cet outil est donc assurée...

En ce qui concerne votre suggestion de formation à la déclaration PAC, je peux vous certifier que les Services agricoles offrent un service complet en cette matière.

Ce service fonctionne actuellement à temps plein car il est reconnu, non seulement par les agriculteurs, mais aussi par les services de la Région wallonne !

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2015

Un service de bonne qualité même s'il est, semble-t-il, fort méconnu des membres de ce Conseil – n'est-il pas, dans certains cas, mieux qu'une formation ?

Comme vous pouvez le constatez, Madame Monville, nos services restent attentifs aux besoins du monde agricole en général et aux agriculteurs en particulier afin de leur offrir une réponse adéquate et évolutive.

Votre seconde question concerne la communication autour des aides.

Elle me permet d'ailleurs de répondre par la même occasion à la question de Monsieur JADOT puisque vos préoccupations se rejoignent. J'en profite d'ailleurs pour le remercier pour son intervention qui a mis en évidence le panel d'actions que nous menons en matière d'agriculture et a souligné l'implication de nos agents dans les services qu'ils rendent au monde agricole.

La communication semble effectivement plus que nécessaire. Il y a d'ailleurs sans doute des efforts à fournir en la matière au sein de l'arrondissement de Verviers...et plus particulièrement de notre partie de l'arrondissement, j'en conviens.

Il est important que les mandataires locaux soient informés de notre action en matière d'aide agricole. C'est indéniable. Et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle nos services ont toujours été associés aux réunions avec notamment les collèges communaux.

Si l'on excepte les collèges urbains où l'agriculture n'est pas une préoccupation prioritaire, il me semble que nos actions et aides sont bien connues par l'ensemble des élus ruraux. Cela tient sans doute aux diverses actions entreprises avec la collaboration de ces mandataires : je voudrais citer Agricharme, la récolte des pneus usagés, la lutte contre la rouille grillagée du poirier, l'encadrement des jardins collectifs, la conserverie mobile, mon Collègue Robert MEUREAU en a parlé tout à l'heure.

Pour ce qui est des structures d'encadrement des agriculteurs, comme l'Association Régionale des Eleveurs et Détenteurs de Bétails que vous citez, je puis vous assurer que nos aides sont parfaitement connues et que nous répondons toujours, dans la mesure de nos capacités et de nos savoirs, à leurs sollicitations financières ou autres : mise à disposition de locaux, conception d'actions, personnel, etc....

Enfin, sachez qu'il existe un site de la Région wallonne des aides publiques aux entreprises où sont reprises celles destinées aux exploitations agricoles, y compris celles proposées par la Province, je vous le cite: www.aides-entreprises.be/Midas. Ce site peut être consulté par l'ensemble des demandeurs qu'ils soient agriculteurs, associations ou mandataires.

Enfin, nous arrivons à votre troisième et dernière question.

Vous me donnez-là et c'est trop de joie que vous me faites, l'occasion d'endosser pour quelques instants ma casquette de vétérinaire... Un peu de campagne à la ville, ça fait du bien.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2015

Le BVD, Diarrhée Virale Bovine, qu'il vaudrait beaucoup mieux appeler maladie des muqueuses est une maladie effectivement largement répandue dans le cheptel bovin belge.

La symptomatologie peut être extrêmement variée notamment en fonction de l'âge de l'animal, problèmes digestifs, pathologie respiratoire, avortement. Elle engendre de grosses pertes économiques jusque 400 € par vache et par an selon les spéculations. En général et en simplifiant à l'extrême, lorsqu'un animal est mis pour la première fois en présence du virus BVD, il développe une maladie aigüe plus ou moins grave et, s'il en réchappe, se trouve alors avec une bonne immunité. Il existe une exception importante : l'IPI, l'Infecté Permanent Immunotolérant, vous m'excuserez du détail : ce sont des animaux qui ont été infectés *in utero*. Ces animaux excrètent du virus en permanence, ils sont donc le principal réservoir de ce virus. C'est une des maladies des plus complexes qui existe, je pense au niveau des bovins, c'est sans doute pour cela que vous l'avez choisie, je suppose, non ?

A la demande principale du secteur, un plan de lutte a été mis en place pour éradiquer la maladie et le gouvernement fédéral compétent pour la santé animale y est attentif, même si ce plan sera encore amené à évoluer.

La lutte, dans un premier temps, consiste au repérage des veaux IPI dès leur naissance. A la naissance les veaux doivent être identifiés, on profite donc de cette identification au moment de la pose de boucle d'identification pour prélever un échantillon qui va être analysé dont coût environ 8€ qui peut être ramené à quelque chose comme 5€ si l'exploitant est membre de la « mutuelle Arsia ».

Ainsi, si le résultat est négatif tout s'arrête là. Mais si le résultat de l'analyse est positif alors, la procédure s'enclenche : le veau est déclaré suspect d'être IPI, il est désormais invendable et destiné à l'élimination en abattoir ou par euthanasie.

Vous parliez d'aide financière à apporter aux exploitants dans le cadre de ce programme de lutte. Ici, si le vétérinaire procède à l'euthanasie, l'agriculteur peut recevoir un subside de 10€ du fédéral, je pense. L'analyse du sang de la mère, elle aussi suspecte d'être IPI et donc également « bloquée » coûte 15 €, ramené à 7€ pour les membres de la « mutuelle Arsia ». Il en va alors de même pour elle que pour son veau : si l'euthanasie l'attend, son propriétaire touchera 10€ en guise d'aide.

La situation est inquiétante et nous y sommes, comme vous pouvez le voir, attentifs avec nos services. Nous travaillons par ailleurs avec une ligne de conduite en tête : aider les jeunes agriculteurs à travers les combats que nous sommes certains de pouvoir mener à bien. Ainsi, notre intervention, si elle ne peut être significative dans la lutte contre le BVD malheureusement, se porte, avec l'aide des Laboratoires provinciaux, sur des domaines où nous pouvons faire la différence : les fourrages, les pâturages, les fumures, etc...

J'espère à présent avoir répondu à toutes vos questions, je me réjouis en tout cas de participer, comme je le disais en début de mon intervention, à votre apprentissage permanent et continu en matière d'agriculture j'entends, au fil de vos questions lors de nos Conseils provinciaux.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2015

Je répondrai maintenant aux questions de Monsieur André GERARD.

Monsieur Gérard, vous interrogez le Collège provincial sur les fêtes forestières que vous replacez au sein du rapport d'activités des grands évènements... personnellement, j'aurais bien aimé que cet évènement soit un grand évènement, au sens premier du terme ! Mais force est de constater que ça n'est plus le cas aujourd'hui.

Après une excellente édition en 2012, pour laquelle je souhaite vraiment saluer le travail réalisé par la Province de Liège qui a octroyé un subside financier et logistique conséquent et son Député rapporteur de l'époque Julien MESTREZ, qui s'est beaucoup investi, on ne peut pas dire que 2014 ait rencontré le même succès...J'ai suivi ce dossier, comme vous d'ailleurs, avec attention en tant qu'élu communal !

Les relations avec l'ASBL ont été beaucoup plus difficiles et je dois avouer que cela s'est ressenti dans l'organisation de l'évènement dont le retentissement aura été beaucoup plus timoré que lors des précédentes éditions...l'ASBL avait d'ailleurs décidé de décentraliser quelque peu le lieu de la manifestation, tout en restant sur la commune de Malmédy, ce qui n'a pas simplifié les choses ! Pas de rester sur la commune mais de décentraliser.

Mais sachez que pour l'édition 2016, puisque les fêtes forestières, version foire, se déroulent tous les deux ans, je suis tout à fait disposé, je sais que cela vous tiens également particulièrement à cœur, je suis disposé à rassembler les différents interlocuteurs afin de chercher de nouvelles pistes d'organisation et ainsi redorer le blason, si je puis m'exprimer ainsi, des fêtes forestières ou plus communément appelées, sans chercher à provoquer l'ire de notre Collègue Alain DEFAYS, qui aujourd'hui fait vraiment le buzz, donc les fêtes forestières sont les « Forest Days ».

Vous me savez attentif et intéressé par ces thématiques, c'est donc bien naturellement que je soutiendrai l'organisation de cet évènement et je souhaite même le voir se développer en y intégrant, comme ce fut d'ailleurs le cas auparavant, les thématiques agricoles et environnementales, en associant nos services provinciaux.

Enfin concernant votre dernière question, Monsieur Gérard, vous m'interrogez sur la crise du lait, le bio et les productions locales.

Je vous remercie de vous être, comme d'habitude, intéressé plus particulièrement ici au rapport d'activités sur l'Agriculture et d'avoir relevé l'excellent travail réalisé par les équipes des Services agricoles.

Ceci étant dit, je vais tenter de répondre à vos questions...et d'apaiser, si cela est possible vos inquiétudes...

Pour ce qui est de la crise de lait, et comme je l'ai déjà dit le 26 février dernier en réponse à une question d'une Conseillère, vous savez que celle-ci est mondiale. Il y a trop de lait et pas assez de demande. Les lois du marché sont malheureusement inflexibles : le prix est en baisse continue et nos producteurs en souffrent énormément. Mais que peut-on réellement faire à notre niveau d'action ? Restons modestes !

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2015

Plutôt que d'agir directement sur le problème qui nous dépasse puisque globalisé, essayons de trouver des alternatives !

Notre réponse à cette problématique est la mise en place d'un réseau de commercialisation en circuit court qui est soutenu et développé par mon Collègue Robert MEUREAU. Vous serez d'accord avec moi pour dire que nos services y ont parfaitement travaillé et que les producteurs peuvent y trouver de quoi valoriser leur produit. Mais faut-il encore que les services en aient à vendre! Je ne vais pas, ici, vous faire le bilan du nombre trop restreint de producteurs-transformateurs. C'est un vrai challenge d'augmenter ceux-ci, ce qui nous préoccupe...

Parlons « Bio » à présent. Vous n'ignorez pas que l'encadrement du bio est largement développé par les Services agricoles. Notre Province est d'ailleurs souvent citée en exemple par BioWallonie. Est-ce assez ou pas? Nous pensons que nos actions ont un impact actuel suffisant car les surfaces converties stagnent. Nous avons donc fait le choix de privilégier ce qui est en cours au lieu de vouloir étendre nos activités dans d'autres domaines. Mais soyez rassuré, Monsieur le Conseiller, nous restons attentifs à toute initiative dans ce secteur.

La réforme de la ferme de Jevoumont, quant à elle, est, depuis quelques années, au cœur de nos réflexions. Je peux vous assurer que nous avons cherché, avec tous les partenaires potentiels, Université, agriculteurs, ministères, enseignements,... le meilleur moyen d'utiliser ce « centre d'excellence »... L'enjeu est de taille car il exige une refonte complète des missions actuelles. L'objectif retenu est de transférer l'outil à l'enseignement pour en faire une ferme pédagogique moderne et répondant aux défis du futur. Les multiples réflexions, qui concernent le dossier, le bio pour y revenir un instant n'est pas oublié !

Enfin, pour répondre à vos préoccupations sur le feu bactérien, sachez que les Services agricoles avaient, avec l'appui des 14 communes du plateau de Herve, entrepris une vaste action de sensibilisation et d'éradication de ce fléau ! Aujourd'hui encore cette action se poursuit via une aide financière accordée aux « Amis de la Terre ». Chaque commune, chaque citoyen peut faire appel à ce partenaire pour éliminer les foyers détectés.

Je m'arrêterai ici : j'espère avoir contribué ainsi à parachever votre lecture du rapport d'activités des Services agricoles de notre Province... et avoir répondu à vos différentes interrogations.

Je passe aux réponses concernant les services Infrastructures et Environnement.

Monsieur LEJEUNE. Permettez-moi tout d'abord de vous remercier pour cette question qui va me permettre de faire le point sur un vaste projet développé par le Service technique provincial.

Le projet SYGEPSCO qui accompagne le système de gestion des routes communales n'est pas inconnu de nos services.

Avant de développer les différents contacts qui ont eu lieu, permettez-moi de revenir

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2015

quelques mois en arrière.

En date du 16 septembre 2014, toutes les Villes et Communes de la Province de Liège ont été conviées au Domaine provincial de Jehay à une présentation d'un outil informatique destiné aux pouvoirs locaux.

Ce projet rencontre parfaitement un des axes de la Déclaration de politique provinciale pour le développement d'un projet cartographique supracommunal.

Sous l'intitulé GIG pour Groupement d'Informations Géographiques, la Province de Liège a rejoint un partenariat public regroupant les Provinces de Luxembourg et de Namur ainsi que l'Association Intercommunale pour la protection et la Valorisation de l'Environnement, en abrégé AIVE.

La Province de Liège a pu bénéficier mais également faire bénéficier les Villes et Communes de cet outil, créé il y a une dizaine d'années, parfaitement adapté à leurs besoins.

Plus en détail, un site internet sécurisé permet aux villes et communes d'accéder aisément aux différentes ressources cartographiques mises à jour, tels que les données urbanistiques et cadastrales, les réseaux d'assainissement des eaux usées, la gestion des réseaux d'eau, les Atlas de la voirie vicinale et des cours d'eau non navigables et encore bien d'autres données essentielles à la bonne conduite des matières communales...

D'autres applications spécifiques permettent la gestion des cimetières et des sépultures ainsi que des fonctions spécifiques pour les zones de police avec les localisations des zones accidentogènes et propices aux vols dans les habitations.

Les Villes et Communes qui ont adhéré à ce système gagnent du temps dans leurs recherches et peuvent répondre rapidement et efficacement aux demandes émanant des citoyens, des architectes, des notaires et des autres instances publiques.

En souscrivant à cette technologie de pointe, les collectivités publiques disposent d'un extraordinaire outil de gestion de leur territoire et d'aide à la prise de décision.

Je voudrais également préciser que dans le cadre du soutien aux Villes et Communes et pour renforcer son action supracommunale, la Province de Liège s'est engagée à prendre en charge le coût de la première licence, soit 1.551 € et ce pour chaque commune adhérente. A titre d'exemple, des conventions ont déjà été signées par les Communes d'Anthisnes, Juprelle, Malmedy, Oupeye, Remicourt, Stavelot, Waremme et Berloz.

A ce jour, ce sont déjà pas moins de 16 collectivités qui ont rejoint ce groupement public avec pas moins de 52 licences. De nouveaux contacts ont eu lieu avec de nouvelles collectivités qui semblent également intéressées.

Je suis particulièrement heureux de vous communiquer, en primeur, ces chiffres puisqu'ils dépassent largement nos prévisions.

A titre d'exemple et pour vous convaincre de l'utilité d'adhérer à cet outil, en Province de Luxembourg, ce n'est pas moins de 43 communes sur les 44 qui composent le territoire qui l'utilisent.

Revenons-en à présent au sujet qui nous occupe : les voiries.

Lors de l'adhésion de la Province de Liège au Groupement d'Informations Géographiques, nous devons au même titre que les Provinces de Luxembourg et de Namur, nous engager à développer de nouveaux outils au profit des villes et communes. Cela faisait même partie intégrante de la convention.

C'est naturellement au regard de l'expérience du Service technique provincial en matière de voiries que ce thème a été choisi. Ainsi un nouveau module destiné à la gestion du patrimoine communal et plus spécifiquement à la voirie est actuellement en cours de développement au sein de nos services.

Ce projet va rencontrer, je le pense, les objectifs des communes et ce, tant au niveau de leurs élus qu'au niveau de leurs techniciens.

En effet, les restrictions budgétaires consenties depuis plusieurs années ont démontré la nécessité de disposer d'un outil permettant de définir les budgets à consacrer à l'entretien des voiries.

Il est bien connu qu'un faible investissement fait à temps permet de prolonger la durabilité d'une voirie. Au contraire, un investissement tardif engendre des coûts nettement supérieurs et des travaux plus conséquents. Sans compter les tracas que cela engendre pour tout un chacun et pour chaque utilisateur !

Aujourd'hui, les différents services qui travaillent autour de ce module ont prévu de le mettre à disposition des communes fin de cette année.

Ce logiciel permettra ainsi au départ de différentes données à encoder comme le type de revêtement, le type et la fréquence du charroi, la vétusté d'établir une priorisation en matière d'entretien du domaine public.

Je suis par ailleurs convaincu que le développement de ce logiciel va ouvrir de nouvelles portes à notre service technique.

Nos techniciens pourront accompagner les agents communaux dans la démarche d'analyse et d'encodage et ainsi renforcer le rôle de supracommunalité de la Province de Liège mais aussi sa capacité à être l'"Amie des communes".

Permettez-moi, à ce stade, de ne pas dévoiler plus d'informations : je ne manquerai pas de revenir vers notre Conseil lors de la mise en œuvre de cet outil.

Je voudrais toutefois préciser qu'il sera un outil de gestion pour les employés communaux

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2015

et un outil d'aide à la décision des pouvoirs locaux.

Revenons-en si vous le permettez à votre question.

Lors des différents contacts pris par le Service technique provincial pour élaborer ce « module voirie » avec les autres services, notamment ceux du Luxembourg et de Namur, le projet SYGERCO a été évoqué.

La Province de Namur, via l'Intercommunale namuroise de services publics, a en effet développé la technique que vous évoquez.

Elle consiste, en résumé, à faire circuler des véhicules équipés d'un scanner, de photographier à l'instar des appareils médicaux, la structure de la route.

Cette technique est certes innovante mais elle a quelques limites.

Tout d'abord, le prix du véhicule : 1.500.000,00 € !

Ensuite, la lecture du système lié à sa spécificité.

En effet, les hypothèses de travail communiquées à l'Intercommunale namuroise de services publics permettent d'établir qu'il est possible de parcourir environ 1.250 km de voirie par an.

Je vous laisse imaginer le temps nécessaire pour réaliser toutes les voiries des communes partenaires. A titre indicatif, il y en a en Province de Liège plus de 10.000 km de routes communales.

Au vu de ces éléments, je ne pense pas qu'il soit opportun de procéder de la sorte.

En revanche, suivant le Service technique, il serait utile de procéder à une telle auscultation sur des secteurs bien spécifiques, là où l'œil du technicien n'est pas suffisant.

Et c'est bien dans cet esprit que nous travaillons.

Le système SYGERCO est actuellement en phase de test au sein de certaines communes namuroises où nos techniciens se sont rendus. Nous resterons donc attentifs à l'évolution du projet ainsi qu'aux premières conclusions que la Province de Namur tirera.

A terme, il est en effet prévu à la fois que ce système mais également celui développé par la Province de Liège soient complémentaires, le premier complétant le second, et ainsi développer une aide à la décision des Villes et Communes le plus complet et pertinent possible !

J'espère, Monsieur le Conseiller, avec ces différents éléments avoir répondu à votre question.

Répondons à présent à la question de Monsieur Gérard...

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier pour cette question qui aborde deux sujets

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2015

d'actualité que sont la mobilité et la transversalité entre les Départements provinciaux.

La Province de Liège, depuis maintenant quelques années, a développé plusieurs actions en matière de mobilité durable.

Différents projets sortent aujourd'hui de terre. Je citerais, notamment, les parkings d'EcoVoiturage, le réseau Covoit'Stop ou encore un marché pour l'acquisition de bornes pour le rechargement de véhicules électriques.

Tous ces projets vont contribuer à positionner la Province de Liège en tant qu'acteur majeur et incontournable en matière de mobilité. J'en veux pour preuve les contacts que nous avons au niveau européen.

Lors d'un contact avec Madame Claire ROUMET, Déléguée générale d'EnergyCities, il apparaît qu'au niveau européen, les projets développés par notre institution, dans cette matière spécifique, sont innovants et constituent des avancées significatives au niveau de la mobilité.

Pour en revenir à votre interpellation, je voudrais vous remercier d'avoir souligné la qualité du travail de nos services.

C'est en effet de nombreuses heures de recherche et de conception qu'il a fallu mobiliser dans différentes disciplines, que ce soit des architectes paysagistes, des ingénieurs, des spécialistes en éclairage, en gestion des espaces verts... pour concevoir ces différentes infrastructures.

Je pense qu'aujourd'hui que nous pouvons tous nous féliciter de ce travail.

En ce qui concerne le manque de transversalité que vous évoquez, permettez-moi de ne pas être d'accord avec vous ! Ce n'est pas la première fois et sûrement pas la dernière !

En effet, les services techniques provinciaux ont de nombreux contacts avec le Service public de Wallonie ou ses filiales.

En voici quelques exemples : la Société régionale wallonne du transport a été consultée pour la conception des abris de bus qui seront créés sur le parking d'EcoVoiturage, abris qui seront subventionnés par ce même organisme à concurrence de 11.000,00 € l'unité ; la totalité des aires dédiées aux transports en commun seront pris en charge par la Société régionale wallonne du transport. Les projets d'EcoVoiturage ont été présentés à la Commission des Infrastructures du Service public de Wallonie qui a marqué un grand intérêt pour ceux-ci ; le Service technique provincial a été sollicité, pour son expérience en la matière, afin de réaliser l'étude de l'aire de covoiturage de Sprimont par le Service public de Wallonie ; une convention de partenariat est en cours de finalisation entre la Province de Liège, le Service public de Wallonie et la SOFICO pour construire des aires de covoiturage sur les terrains appartenant à la Wallonie ; la convention de mise en place des aires de Covoit'Stop a été étudiée avec le Service public de Wallonie et la liste pourrait être encore longue... Au travers de ces différents exemples, j'espère, Monsieur le Conseiller, que vous serez convaincu du travail accompli.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2015

Avant de passer à la seconde partie de votre interrogation, permettez-moi d'intervenir par rapport à une autre question sur la problématique d'Uber...

Monsieur le Conseiller, vous posez la question : Que va mettre en place la Province pour protéger ses parkings d'EcoVoiturage de la Société Uber et de son développement exponentiel ?

La Société Uber, société de service de covoiturage fait la polémique à Bruxelles. Aujourd'hui, implantée dans plus de 200 villes dans le monde, elle concurrence directement les taxis qui se retrouvent dans l'obligation de baisser leurs prix pour pouvoir survivre. Plus qu'un service de covoiturage, c'est donc un nouveau système de taxis qui s'est installé à Bruxelles début 2014.

Nous ne pensons cependant pas que la Société Uber puisse court-circuiter l'objectif d'utilisation des parkings d'EcoVoiturage initié par la Province.

Pourquoi ? La Province de Liège a, dans sa Déclaration de politique générale, décidé de développer la mobilité durable. Les émissions de CO₂, le trafic de plus en plus intense, ainsi que la hausse des carburants en font un secteur particulièrement important pour le bien-être des citoyens.

Dans cet objectif, la Province a décidé de lancer plusieurs projets dont celui d'EcoVoiturage. Une analyse approfondie a été réalisée pour déterminer l'implantation des sites selon les critères de proximité des axes routiers, des transports en commun et des zones habitées. Plusieurs aires de stationnement ont été déterminées et les travaux ont déjà débuté à Hannut et vont bientôt suivre à Aywaille, Anthisnes, Ouffet...

Tous ces sites sont situés en milieu rural et visent le covoiturage sur de longues distances. La Société Uber a une politique opposée, elle vise le milieu urbain pour un covoiturage de courtes distances. De plus, lors de l'étude préalable, des relevés de trafic ont été réalisés dans les communes et aucun taxi n'a jamais été détecté.

Un dernier point est celui de la responsabilité de la Province. Elle a, dans ce projet, le rôle de coordinateur, d'initiateur. Elle propose des partenariats aux communes intéressées. Les travaux terminés, la propriété des parkings et donc de leur gestion est du ressort des communes. Une occupation des parkings d'EcoVoiturage par la Société Uber ne serait donc pas de la responsabilité de la Province qui ne peut exercer aucune police en la matière.

Monsieur Gérard, venons-en à présent au second volet de votre interrogation : l'implication des étudiants en construction dans les projets provinciaux en matière de construction.

Ici aussi, je pense qu'il y a une méconnaissance de votre part.

Chaque année, des étudiants des écoles provinciales réalisent des travaux de fin d'études dans nos différents services.

A titre d'exemple, une étudiante réalise actuellement un stage au Château de Jehay pour

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2015

concevoir dans le cadre de son travail de fin d'études, le réaménagement d'une partie des dépendances. Un autre exemple, toujours à Jehay, un étudiant a réalisé pour son travail de fin d'études, une partie des relevés du Château et a été engagé au Service provincial des Bâtiments pour être incorporé à l'équipe technique en charge de ce dossier.

D'autres exemples peuvent vous être donnés tant au niveau du Service technique provincial que du Service provincial des Bâtiments.

Dans un autre registre, l'Institut Provincial d'Enseignement Agronomique de la Reid réalise, toujours pour Jehay, mais aussi pour d'autres sites provinciaux, des travaux pratiques avec les étudiants au niveau de l'élagage des arbres, de l'entretien des végétaux, etc. Vous le constaterez, ces collaborations sont multiples.

Le pont que vous imaginez mais que vous ne voyez pas est là et bien présent.

Nos techniciens collaborent régulièrement à la composition des jurys mis en place pour l'évaluation des travaux de fin d'études des bacheliers ou des masters en construction au niveau de l'Enseignement et de la Haute Ecole provinciale.

En ce qui concerne les aspects techniques, il est prévu dans un avenir proche d'organiser, toujours à Jehay, des visites de chantiers ouvertes au grand public mais également aux étudiants provinciaux ou issus d'autres réseaux. Ils pourront ainsi venir découvrir les techniques de restauration et d'intervention sur un bâtiment classé tel que ce château exceptionnel. Et lorsqu'on fera appel à la technologie, les étudiants de la Haute Ecole du quai Gloesener auront l'occasion d'être confrontés à la mise en œuvre d'un projet à haut potentiel technologique dans le cadre de la rénovation de ce bâtiment et de ses façades grâce au projet BRICKER dont vous avez eu écho.

Avec tous ces exemples, je pense qu'il n'est plus à démontrer la grande, j'insiste bien sur ce mot, transversalité de nos services et de notre enseignement prouve qu'une bonne formation se doit de conjuguer l'apport théorique avec l'exercice de la pratique, meilleure garantie d'une transmission du savoir-faire.

Enfin je reviendrai sur votre évocation quelque peu philosophique : « L'écologie est l'économie de demain ». Je suppose que cette phrase « bien pensée » ne s'applique pas aux dossiers du photovoltaïque et qu'elle ne doit pas trouver le même écho que celui que vous semblez souhaiter insuffler auprès des installateurs de panneaux ainsi qu'auprès des citoyens qui en ont fait installer !

J'espère, Monsieur le Conseiller, avec ces différents éléments avoir répondu à vos questions.

Merci à tous pour votre attention.

M. LE PRESIDENT. - Je vous remercie Monsieur le Député provincial.

Le Conseil prend connaissance des rapports d'activités concernant : les Infrastructures et l'Environnement et l'Agriculture.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2015**VIII. – Approbation du procès-verbal de la réunion précédente**

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion du 25 mars 2015, je le déclare approuvé.

IX. - Clôture de la réunion

Je déclare close la séance publique de ce jour.

Avant de vous inviter à prendre le verre de l'amitié Salle des Pas perdus, je tiens bien évidemment, comme de coutume, à remercier toutes celles et ceux qui ont permis que nos travaux se déroulent dans les meilleures conditions.

Merci tout d'abord à vous tous pour votre implication dans nos discussions et vos interventions qui témoignent de votre intérêt pour nos services provinciaux ainsi que pour les actions et les projets auxquels ils œuvrent tout au long de l'année.

Merci au Collège d'avoir mis à notre disposition les outils nécessaires au bon déroulement de nos travaux.

Merci aux Directions générales et à leurs collaborateurs pour leur disponibilité et pour les nombreuses explications et informations fournies lors de nos réunions de Commissions.

Merci au service de Madame la Directrice générale provinciale, à nos deux secrétaires et, bien entendu, au Service du Conseil ;

Enfin, merci aux huissiers et au personnel chargé de notre intendance.

Je souhaite déjà un bon congé de Printemps à celles et ceux qui ont la chance d'avoir quelques jours de congé et je vous fixe rendez-vous le 30 avril pour la prochaine réunion du Conseil provincial.

La réunion publique est levée à 17h 45'.